



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 P.S.E. 1

Profil du stagiaire :

L'unité d'enseignement « P.S.E. 1 », d'une durée de 35 heures, s'adresse à toute personne, âgée d'au moins 16 ans, qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association agréée de sécurité civile, dont le secourisme est une des activités reconnues par l'Etat.

Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Secouriste ».

- ✓ Prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres,
- ✓ Mettre en oeuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.



Programme :

Conforme au Référentiel National, la formation à l'U.E. « P.S.E. 1 » est une formation comportant des apports de connaissances techniques ainsi que des exercices pratiques d'application.

La formation « P.S.E. 1 » est organisée en 16 parties :

- | | |
|--|---|
| 1 ^{ère} partie : Le secouriste. | 9 ^{ème} partie : La défibrillation automatisée externe. |
| 2 ^{ème} partie : La chaîne des secours. | 10 ^{ème} partie : Les détresses vitales. |
| 3 ^{ème} partie : La sécurité. | 11 ^{ème} partie : Les malaises et la maladie. |
| 4 ^{ème} partie : L'alerte. | 12 ^{ème} partie : Les accidents de la peau. |
| 5 ^{ème} partie : L'obstruction brutale des V.A. | 13 ^{ème} partie : Les traumatismes... des os et des articulations. |
| 6 ^{ème} partie : Les hémorragies externes. | 14 ^{ème} partie : La noyade. |
| 7 ^{ème} partie : L'inconscience. | 15 ^{ème} partie : La surveillance et l'aide au déplacement. |
| 8 ^{ème} partie : L'arrêt cardiaque. | 16 ^{ème} partie : Synthèse. |

Déroulement et intervenants :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les intervenants sont sapeurs-pompiers de métier, titulaire du B.N.M.P.S. et/ou B.N.I.S. et du P.A.E. 1 à jour de formation continue. Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires pour deux formateurs.

Validation :

L'aptitude à tenir l'emploi de « **Secouriste** », est reconnue par un certificat de compétences lui conférant ainsi l'obtention de l'unité d'enseignement « **Premiers secours en équipe de niveau 1** ».

Ce certificat de compétences ne peut être délivré qu'aux personnes qui ont participé à **toutes les parties** de la formation, et qui ont été certifié « Apte », à l'issue de l'évaluation de certification.

L'évaluation de certification comprend, une évaluation continue de la technicité et une évaluation continue des savoirs théoriques et pratiques, réalisées pendant la formation.